

## PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2018



### Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille dix neuf et le dix avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamelouze s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Laure BARAFORT, Maire.

Date de convocation : le 4 avril 2019

Date d'affichage : le 4 avril 2019

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

Votants par procuration : 1

Absents excusés : 1

Absent :

Présents : Mme BARAFORT Laure, Mr SOUSTELLE Thierry, Mr GARNIER Jean-Claude, Mr CHABROL Jean-Luc, Mme DONNARD Christine, Mr Pierre MAZOYER.

Procurations à : Mme DONNARD Christine.

Absents excusés : Mr Jean-Michel JACQUOT.

Absents :

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CHABROL

Début de séance : 17 heures et 30 minutes

Approbation du PV du 3 avril 2019 VOTE : **A l'unanimité**

**Délibération N° 2019-194 Comptes de gestion eau 2018.**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**VOTE : A l'unanimité**

**Avec procuration de M.JACQUOT Jean-Michel à MME DONNARD Christine**

**Délibération N°2019-195 Comptes de gestion commune 2019**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : A l'unanimité**

**Avec procuration de M.JACQUOT Jean-Michel à MME DONNARD Christine**

**Délibération N° 2019-196 Vote du CA eau 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Thierry SOUSTELLE 1<sup>er</sup> Adjoint

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018

Dressé par Mme Claude-Lise RIBOT après s'être fait présenter le budget primitif,

1 .Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12630.44		151.41		12781.85
Opérations exercice	32687.35	30048.81	36074.28	44900.06	68761.63	74948.87
<b>Total</b>	<b>32687.35</b>	<b>42679.25</b>	<b>36074.28</b>	<b>45051.47</b>	<b>68761.63</b>	<b>87730.72</b>
Résultat de clôture		9991.90		8977.19		18969.09
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>9991.90</b>		<b>8977.19</b>		<b>18969.09</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>9991.90</b>		<b>8977.19</b>		<b>18969.09</b>

2 Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les membres du conseil siégeant sous la présidence de Mr SOUSTELLE 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : 5 POUR**

**Délibération N° 2019-197 Vote du CA commune 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Thierry SOUSTELLE 1<sup>er</sup> Adjoint

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018

Dressé par Mme Claude-Lise RIBOT après s'être fait présenter le budget primitif,

1 .Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18592.38			98160.61	18592.38	98160.61
Opérations exercice	64021.76	78500.42	153530.65	164721.94	217552.41	243222.36
Total	82614.14	78500.42	153530.65	262882.55	236144.79	341382.97
Résultat de clôture	4113.72			109351.90		105238.18
Restes à réaliser	69696.72	47224.00			69696.72	47224.00
Total cumulé	73810.44	47224.00		109351.90	69696.72	152462.18
Résultat définitif	26586.44			1093351.90		82765.46

2 Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les membres du conseil siégeant sous la présidence de Mr SOUSTELLE 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : 5 POUR**

<b>Délibération N°2019-198 Affectations des résultats eau 2018</b>
--

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 8977.19**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	151.41
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	8825.78
Résultat cumulé au 31/12/2018	8977.19
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	8977.19
Affectation obligatoire	0.00
A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit	0.00
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)	8977.19
B. DEFICIT AU 31/12/2018	0.00
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0.00

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : A l'unanimité**

**Avec procuration de M.JACQUOT Jean-Michel à MME DONNARD Christine**

<b>Délibération N°2019-199 Affectations des résultats commune 2018</b>
--

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 109351.90**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	98160.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	68235.93
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	11191.29
Résultat cumulé au 31/12/2018	109351.90
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	109351.90
Affectation obligatoire	0.00
A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	26586.44
Solde disponible affecté comme suit	0.00
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)	82765.46
B. DEFICIT AU 31/12/2018	0.00
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0.00

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : A L'unanimité des membres présents**

**Délibération N°2019-200 Vote du budget primitif eau 2019**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2019.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à: **38520.80 €.**

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à: **37194.40 €.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : A L'unanimité des membres présents**

**Délibération N°2019-201 Vote du budget primitif commune 2019**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2019.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à: **219026.37 €.**

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à: **158104.26 €.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**VOTE : 5 POUR**

**1 ABSTENTION**

**Pour une meilleure visibilité des comptes du CA, la perception a demandé l'édition complète du CA sous la forme suivante :**

**Délibération N° 2019-202 Vote du CA complet commune 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SOUSTELLE Thierry délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		98 160.61	18 592.38		18 592.38	98 160.61
Opérations de l'exercice	153 530.65	164 721.94	64 021.76	78 500.42	217 552.41	243 222.36
<b>TOTAUX</b>	<b>153 530.65</b>	<b>262 882.55</b>	<b>82 614.14</b>	<b>78 500.42</b>	<b>236 144.79</b>	<b>341 382.97</b>
Résultat de clôture		109 351.90	4 113.72			105 238.18
				Reste à réaliser	22 472.72	
				Besoin/excédent de financement Total		82 765.46
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		68 235.93

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

26 586.44	au compte 1068 (recette d'investissement)
82 765.46	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**VOTE : 5 POUR**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée à 19 heures et 25 minutes.

Laure BARAFORT

Maire

